

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept et le dix du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 03/07/2017.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Nathalie GARCIA – Gontran BODESCOT.

Excusé : M. Richard CHAUVIN.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GARCIA.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

I/ RYTHMES SCOLAIRES

1) ORGANISATION DES SEMAINES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe que, contrairement aux dires lors de la dernière réunion du Conseil Municipal et suite à plusieurs interpellations, une enquête a finalement été lancée auprès des familles pour connaître leur avis sur les rythmes scolaires. Sur 27 familles interrogées, 24 ont répondu, à savoir :

- 12 pour un retour aux 4 jours par semaine à la rentrée de septembre 2017
- 3 pour un retour aux 4 jours par semaine à la rentrée de septembre 2018
- 9 pour un maintien aux 4 ½ jours par semaine.

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4.5 jours.

Il permet au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, sur proposition conjointe d'une Commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs Conseil d'École, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Monsieur le Maire propose que le Conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la Commune de CHIROUBLES,

Après avis du Conseil d'École en date du 07 juillet 2017,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote à main levée : 6 voix « pour », une voix « contre » et une « abstention ») :

- Emet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours et ce, dès la rentrée de septembre 2017.

Des discussions s'ensuivent :

- délais d'information des familles sur l'organisation à la rentrée ;
- problèmes de certaines familles qui auront des difficultés à faire garder leur(s) enfant(s) le mercredi matin ;
- création d'un centre d'accueil le mercredi matin, sous la forme d'une association ?
- ...

Monsieur le Maire convient qu'il lui est difficile d'apporter des réponses précises, ayant très peu d'information à ce sujet hormis la parution du décret et qu'il faut attendre l'avis définitif émis par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) sur la demande de dérogation.

2) PERSONNEL

Monsieur le Maire fait part que le retour de la semaine scolaire à 4 jours, a des conséquences sur le temps de travail de deux agents communaux :

- Madame Sophie BODESCOT – ATSEM verrait son temps de travail annualisé passé de 32.90 h à 29.23 h hebdomadaire, soit -12.56 % ;
- Madame Agnès GEOFFROY – Adjoint technique, de 10.91 h à 8.17 h concernant uniquement le temps de travail annualisé pour la partie scolaire (garderie périscolaire du soir et entretien des locaux) ; pour l'ensemble de ses activités cela représenterait -8.32 %.

Suivant l'avis qui sera rendu par le DASEN, il sera peut-être nécessaire de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire pour la diminution du temps de travail de Madame BODESCOT, supérieure à 10 %.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la lettre de Madame BODESCOT sollicitant une journée libérée par mois pour suivre des formations dans le cadre de sa passion. Monsieur le Maire propose de programmer une réunion de la Commission du Personnel.

II/ URBANISME

1) DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par Maître Maxime CASTELLI, Notaire à VILLIÉ-MORGON, mandataire de Monsieur Aimé COULAS, reçue en Mairie le 23 juin 2017, concernant la vente d'un bien cadastré AB 259 au profit de Monsieur et Madame Adrien-François TERRIER, domiciliés à AVENAS (Rhône) – Lieu-dit « Le Pas ».

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain.

3) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Les Conseillers sont avisés des demandes d'urbanisme en cours d'instruction :

- Monsieur et Madame Adrien-François TERRIER : Permis de construire ➤ construction d'une maison individuelle.
- Monsieur et Madame Jean-Pierre CATIN : Déclaration préalable ➤ réfection de toiture, isolation de façades par l'extérieur et changement de fenêtres et fenêtrages de toit sur leur habitation sise 43 Route des Saignes.

III/ BÂTIMENTS

1) TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ - RÉNOVATION THERMIQUE ET ISOLATION DES BÂTIMENTS - SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec l'Architecte Antoine BERNADAL et la Commission des Bâtiments a eu lieu jeudi 06 juillet. Cette réunion a été l'occasion de définir les

travaux faisant l'objet de la mission confiée à l'Architecte et de définir un calendrier pour la réception des avant-projets, des études de faisabilité.

IV/ VOIRIE

1) STATIONNEMENT AU CENTRE DU VILLAGE

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers la demande formulée par Messieurs Éric CHEYSSON et Jean-Pierre LARGE sollicitant la création d'une zone d'emplacement réservé au centre du « Bourg » pour le chargement et le déchargement des poids-lourds.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse le marquage au sol d'un emplacement réservé pour les livraisons. Il précise que le stationnement des poids-lourds peut se faire le long de l'esplanade de la Mairie, voire même sur le parking en face de l'École.

2) TRAVAUX PAR LE DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire informe que des travaux de réfection de traversées d'eau pluviale et de purges de chaussées sont en cours sur le territoire de la Commune, plus précisément sur la RD n° 119.

Des Conseillers s'étonnent de ne voir aucune signalisation mise en place sur les chantiers.

V/ ASSAINISSEMENT

1) EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU BOURG ENTRÉE SUD

Monsieur le Maire avise que le branchement du poste de refoulement sera réalisé le 11 juillet prochain par ENEDIS. Le raccordement de l'habitation de la Famille MORIN sera ensuite effectué.

Le Bureau CALAD'ÉTUDES programme la réception des travaux au mardi 25 juillet 2017, à 14 h 00.

2) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

VI/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

Aucun délégué n'a participé à une réunion de Commissions.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

Monsieur le Maire informe que la réunion qui s'est tenue le 21 juin 2017 à déterminer la priorité des travaux programmés pour la réfection des canalisations d'eau potable, à savoir :

- Propières
- Les Saignes
- Rochefort
- Le Bourg

Des travaux sur une autre Commune ayant pris du retard, il n'est pas défini de date précise pour ceux devant être réalisés de « Vers les Prés » à « Propières ».

SUEZ a passé commande du raccord pour la bouche d'incendie sise près de l'esplanade de la Mairie.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) PROBLÈME D'EAUX PLUVIALES EN FRÉDIÈRES

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu au début de la séance un message téléphonique de la part d'un administré faisant part de son mécontentement envers la Commune et de son projet de porter plainte. Il s'agit de la propriété de Monsieur Nicolas DEMONT, en « Frédières » qui, lors de fortes pluies, reçoit l'eau pluviale et les dégâts que cela occasionnent. Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que plusieurs rencontres ont eu lieu sur le terrain, en présence des représentants du Département pour évoquer ce problème. La solution suggérée consistait à entretenir les canalisations existantes et à créer un bac de dessablage avec les riverains concernés. Celle-ci n'a pas été adaptée ! A qui la faute ?

2) TABLES DE LA SALLE DES FÊTES

Les nouvelles tables commandées auprès de l'entreprise SIMIRE doivent être livrées cette semaine.

Monsieur le Maire évoque le litige en cours concernant la table cassée lors du passage du flambeau.

3) VOGUE

Monsieur le Maire rappelle que le dimanche 20 août, aura lieu le concert habituel de « La Note Beaujolaise », qui sera suivi d'un vin d'honneur.

4) TOUR DE TABLE

- Madame Katia GENILLON interroge sur un mail reçu provenant de l'ANEM (Association Nationale des Élus de la Montagne) relatif au Droit à la Formation (DIF) pour les Élus. Après recherche, des informations seront communiquées notamment les domaines entrant dans le cadre de ces formations.
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements pour l'accueil des belges lors de leur venue à CHIROUBLES le week-end de Pentecôte. Il fait part également de leur invitation en Belgique les 05 et 06 août prochain. Des Conseillers sont intéressés pour se rendre en Belgique.
- Monsieur Joël GAUTHIER rapporte une remarque effectuée par Monsieur Jean-Louis GAUTHIER sur le fait que le parking et l'esplanade de la Mairie n'étaient pas suffisamment signalés pour le stationnement des véhicules. Le Conseil convient qu'il faudra étudier l'installation de panneaux signalant ces emplacements de parking.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 11 septembre 2017 à 20 heures 00.

La séance est levée à 21 heures 20.

